

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 15	<u>Pour</u> : 15	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 07 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 mars 2021.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :****ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent PIALHOUX

**2021-14 : Affectation du résultat de fonctionnement**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de décider de l'affectation des résultats de fonctionnement au budget principal 2021.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 du budget principal, par le Conseil Municipal,

- Vu le résultat de fonctionnement s'élevant à : + 616 359,59 € (C/002 – Recettes),

- Vu le résultat d'investissement s'élevant à : - 27 369,82 € (C/001 – Dépenses),

- Après délibération et à l'unanimité :

- ✓ décide l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement aux comptes suivants :
  - **C/1068 (recettes)** : 2 844,92 € afin de couvrir un besoin de financement dérogé par la section d'investissement,
  - **C/002 (recettes)** : 613 514,67 €, excédent de fonctionnement reporté

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 12 avril 2021

Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 09/04/2021